



LES MAGISTRATS SUR LE DIVAN

Dominique Verdeilhan

éditions du
ROCHER

Les Magistrats sur le divan

Dominique Verdeilhan

Les Magistrats sur le divan

éditions du
ROCHER

Tous droits de traduction,
d'adaptation et de reproduction
réservés pour tous pays.

© 2017, **Groupe Elidia**
Éditions du Rocher
28, rue Comte-Félix-Gastaldi - BP 521 - 98015 Monaco

www.editionsdurocher.fr

ISBN : 978-2-268-07917-2
EAN pdf : 9782268092133

*À Caroline, ma première lectrice dont le soutien,
l'encouragement et la présence
me sont quotidiennement précieux.
À Margaux et Olivier dont je me félicite
qu'ils n'aient jamais comparu devant un magistrat.
À Louis, qui ne sait pas encore lire,
mais qui peut compter sur moi.*

Du même auteur

– Dominique VERDEILHAN et J.C. BAUER (illustrations),
Portraits de justice, éd. Dargaud, 1995.

*On touche à l'humain tout le temps.
C'est profondément un ministère humain,
pas toujours avec le bon côté de l'humanité
puisque l'on voit arriver les gens quand ils ont tout raté.
Donc on n'a pas la vision la plus optimiste de l'humanité.*

Dominique Perben
Ministre de la Justice de mars 2002 à juin 2005

*Ce sont des jeunes en dérive, en délinquance,
des familles déchirées. Tous les drames humains de la société
convergent vers la justice.*

Élisabeth Guigou
Ministre de la Justice de juin 1997 à octobre 2000

*C'est un ministère de l'urgence,
de tragédie humaine en permanence.
C'est la liberté et l'honneur des personnes, c'est la mort, la
prison...
Plus angoissant qu'au ministère de l'Intérieur.*

Pierre Méhaignerie
Ministre de la Justice de mars 1993 à mai 1995

Toutes ces phrases sont extraites du documentaire
Les Gardes des Sceaux ont la parole
de J. Beauregard et L. Greilsamer.

Préface

Mon casier judiciaire est toujours vierge. Pourtant je fréquente les magistrats depuis bientôt vingt-huit ans. Je les suis, les observe, les scrute. Une attention teintée d'admiration. S'il m'est arrivé d'en épingle quelques-uns dans mes chroniques, je me suis toujours attaché à viser l'institution et non les hommes. On oublie trop de saluer les difficultés logistiques, mais aussi juridiques qu'ils rencontrent dans leur mission.

Les gardes des Sceaux et les parlementaires ont beau jeu de critiquer les juges quand ils se prennent les pieds dans le tapis dans une procédure alors que, dans le même temps, les politiques surchargent, au gré des alternances, l'arsenal juridique.

Les chroniqueurs judiciaires que nous sommes avons une obligation d'être synthétiques, compréhensibles, à la limite de la simplification. Le juge se doit d'être précis, complet, non exhaustif. Il n'est, pour s'en rendre compte, que de consulter une ordonnance de renvoi, un arrêt de mise en accusation, de lire les attendus juridiques et pointilleux d'un arrêt de la Cour de cassation pour appréhender la complexité du travail du magistrat. Le jour et la nuit. Il n'y a pas seulement un fossé entre le temps médiatique et le temps judiciaire. Ce sont deux univers totalement asymétriques.

Au début de l'été 2015, j'ai jeté mon filet en contactant plusieurs des magistrats croisés ces dernières années. Certains s'étonneront de ne pas avoir été sollicités. J'assume mes choix. Mais je suis forcé de reconnaître qu'au début de mon enquête, je m'attendais à éprouver quelques difficultés à réunir autant de témoignages. Je connais le magistrat. De par sa nature, sa

formation, à quelques exceptions près, il est discret, effacé, cherchant plutôt l'ombre que la lumière. Je m'attendais à des refus massifs. Polis, mais fermes. Erreur et surprise. Très rapidement, malgré la période estivale et leurs occupations professionnelles, nombreux furent ceux qui m'ont répondu favorablement, saluant au passage une initiative « originale », « un beau et noble projet », « une approche inhabituelle », « un angle d'attaque intéressant », « un sujet pertinent et passionnant ». L'un évoquant un « sujet sans doute un peu tabou » chez eux, un autre considérant que cela « flirte avec le psy et l'intime ». « On ne fait pas un travail comme ça, sans être marqué », soulignait un haut magistrat. « Notre travail est peu évoqué sous un angle humain et pourtant », note un autre correspondant.

« Nous étions dans le non-dit. Un magistrat qui pleure, vous ne le voyez pas », me confiera un haut magistrat. « On considérerait que cela faisait partie des risques du métier. On nous disait : “tu te débrouilles”. Nous étions dans le déni de souffrance », assènera un autre. « On ramène cela à la maison, c'est faux de dire le contraire », selon un troisième juge. « Ces questions ont longtemps été mises sous le boisseau. Tu es juge. Tu es donc au-dessus de tout ça. En disant ta robe te protège. Elle protège, mais elle est peut-être lourde à porter », avance un procureur général de l'Est. « On s'en sortait en se disant que le travail que l'on faisait était utile. La procédure est un tampon protecteur », se rassure un avocat général. « Quand je rentre chez moi, j'ai l'impression que personne ne va me comprendre. Donc ce n'est pas la peine que je raconte », regrette une avocate devenue magistrat.

Rares furent en définitive les refus. En revanche, à l'image de la conscience professionnelle des magistrats, ils furent presque sans exception, argumentés et motivés.

« J'ai une faculté naturelle d'oubli des procédures [...]. On rentre dans une espèce de tunnel qui génère une forte concentration. Dès que la décision est prise, je passe à la procédure suivante. Et j'oublie [...]. C'est un peu comme une vis sans

fin qui laisse peu de place aux états d'âme », écrit un président de cour d'assises, ancien juge d'instruction.

Dans la même lignée, un autre juge note que « dans la façon dont le juge ressent les dossiers, il doit l'analyser et la maîtriser, afin qu'elle n'influence pas de façon inconsciente sa décision et celles à venir. Ce travail est indispensable [...]. Une affaire de pudeur personnelle ».

Un haut magistrat à la retraite reconnaît qu'il a été marqué par « la grandeur humaine des uns et le malheur effrayant subi par d'autres ». Après plus de quarante ans de carrière, il se remémore quelques souvenirs douloureux, mais mettant en exergue discrétion et pudeur, il fait le choix de tourner la page.

Une magistrate, occupant aujourd'hui de hautes fonctions, reconnaît que les deux années pendant lesquelles elle a été juge aux affaires familiales sont celles pendant lesquelles elle n'a pas dormi. « Je me réveillais, en me disant : "Est-ce que la décision que j'ai prise concernant le placement de cet enfant est la bonne" ? »

« Oserais-je dire que mes souvenirs les plus éprouvants résident dans l'angoisse qui a été, et qui reste la mienne, de parvenir à mener à terme le "paquebot que représentent certaines affaires" », écrit une conseillère de la cour d'appel de Paris.

« L'opinion publique n'a pas conscience de la masse de travail du magistrat, mais également de la masse d'angoisse. Tout ce que l'on se prend dans l'estomac. On baigne dans une violence continuelle, dans les mauvais traitements. Dans l'invraisemblable » m'a confié un autre juge sous le sceau de l'anonymat.

Je suis entré dans leur cabinet comme journaliste. J'en suis parfois ressorti avec des faux airs de psychologue ou de psychiatre. C'est tout juste si certains de mes interlocuteurs ne m'ont pas raccompagné à la porte après m'avoir dit : « Merci Docteur, je vous dois combien ? » « Tout magistrat devrait passer sur un divan », lancera en conclusion une conseillère

de cour d'appel. Certains s'interrogeront à voix haute sur leur besoin soudain de se livrer à une catharsis. « C'est la première fois que j'ai une telle discussion avec quelqu'un », m'a confié un magistrat plus proche de la retraite que du concours d'entrée à l'École nationale de la magistrature.

Nos entretiens face à face n'ont jamais duré moins d'une heure. Le temps d'une consultation. Ils étaient assis sur leur chaise. Mais mentalement ils étaient allongés sur un divan. Chair de poule, larmes à l'œil, voix étranglée, nombreux sont ceux qui ont revécu les scènes qu'ils me décrivaient. Au fur et à mesure de notre rencontre, les souvenirs, les anecdotes remontaient à la surface. Faisant inconsciemment un voyage dans le temps. Un bond de plusieurs dizaines d'années en arrière, à l'époque où ils débutaient dans la magistrature.

Tous m'ont surpris par leur mémoire restée intacte. Ils se souvenaient des noms, des années, des lieux, des détails de leur histoire, de leur procédure. Enfouis au plus profond de leur disque dur.

J'étais celui qui venait réveiller des dossiers, des souffrances. Un seul me gratifia à l'issue de notre rencontre d'un « merci de m'avoir déprimé ». Plus nombreux sont ceux qui me proposèrent de nous revoir. Comme si, inconsciemment, ils sollicitaient une deuxième séance.

D'autres, bons élèves et consciencieux, m'attendaient munis de leur pense-bête. Une fiche cartonnée. Un post-it. Un aide-mémoire. Ne souhaitant rien omettre. Désireux d'être le plus complet possible. Rigoureux comme ils s'efforcent de l'être dans leur procédure.

Sans retenue, ils livraient cette accumulation d'images négatives de la société, reconnaissant que cela ne les avait pas forcément conduits à un très grand optimisme. S'interrogeant sur la cruauté et la perversité dont certains de nos contemporains peuvent faire preuve.

Tout au long de ces mois d'enquête, ce fut le principe des vases communicants.

Ils se libéraient de leurs souvenirs, de leurs vécus, de leurs interrogations. Je repartais riche de nouveaux drames, de nouvelles souffrances qui venaient rejoindre celles que j'avais moi-même emmagasinées. Je les soulageais. Et je remplissais mon propre bagage de noirceur.

Je vous convie à pénétrer dans leur musée des horreurs judiciaires.

1

Face aux attentats

Les silences de François Molins

11 septembre 2001, 7 janvier 2015, 13 novembre 2015, 14 juillet 2016. Des dates qui sont entrées dans l'histoire le jour même des événements. Chacun d'entre nous sait ce que nous faisions lorsque nous avons basculé dans l'horreur.

Un attentat est une scène de crime. Puissance 100. Puissance 1 000. Policiers, pompiers, secours, médecins urgentistes sont les premiers à arriver sur les lieux du carnage.

Le temps de la justice arrive dans un second temps.

Le vendredi 13 novembre 2015 au soir, François Molins est chez lui quand il est alerté de ce qui se passe d'abord près du Stade de France et ensuite dans le XI^e arrondissement de Paris. Une demi-heure plus tard, il est sur place. « J'ai vu trois scènes de crime. Je suis d'abord allé à *La Bonne Bière*, je me suis trouvé avec un ou deux policiers du XI^e et avec les pompiers qui étaient en train de s'affairer dans le bistrot pour traiter les blessés. Ensuite, je suis allé au *Carillon*. Là aussi, (silence) je suis allé discuter avec des gens qui étaient rescapés dans le bar. Je voulais comprendre ce qui s'était passé. Enfin, je suis allé au *Bataclan*. Au *Bataclan*, j'y suis entré trois fois (silence). Cela secoue. En entrant, vous avez le bar à gauche, la fosse avec l'orchestre en face et puis sur la droite des aménagements. Il y avait une dame, qui devait avoir la cinquantaine, je ne voyais pas son visage. Elle était morte, couchée. Elle avait une coiffure « coupe au carré »,

les cheveux cendrés. Et le téléphone portable qui n'arrêtait pas de sonner, de sonner dans le sac posé à côté de sa tête (silence). »

François Molins est devenu un visage, un procureur identifié par le grand public et un procureur attendu par les médias malgré lui. Même l'un des directeurs de *Libération*, Johan Hufnagel, y est allé de son compliment en novembre 2015 dans un éditо intitulé « Monsieur le Procureur François Molins, je vous aime ». Soulignant que si celui-ci apparaissait sur nos écrans, cela était le signe que l'actualité n'allait pas fort, il relatait un phénomène commun à toutes les rédactions : « On augmente alors le volume et on écoute, en communion. »

François Molins n'en est pourtant pas à ses débuts. Ni judiciaires, ni médiatiques.

Nos chemins se sont déjà croisés. En 2005, alors procureur de la République à Bobigny, il doit expliquer sa position après la mort de Zyed et Bouna, électrocutés dans un transformateur EDF à Clichy-sous-Bois après une course-poursuite.

Directeur de cabinet de Michèle Alliot-Marie puis de Michel Mercier au ministère de la Justice, il se fait plus discret, tout en continuant d'entretenir des contacts privilégiés avec la presse. Un passage ministériel sur lequel il ne s'étend pas. « C'est un épisode très complexe. Avec deux époques très différentes, en raison des deux ministres », lâche-t-il simplement.

Le 20 mars 2012, la carrière médiatique du procureur Molins redémarre. Ce jour-là, descendu à Toulouse rejoindre son homologue Michel Vallet, il donne les premiers éléments d'enquêtes sur les attentats perpétrés par Mohammed Merah.

Hier décrié. Aujourd'hui encensé. « Cela n'a pas toujours été comme cela », confesse-t-il dans un éclat de rire. Lors du débat télévisé opposant François Hollande à Nicolas Sarkozy en mai 2012, le premier reproche au second la nomination de l'ancien directeur de cabinet au poste de procureur de Paris, poste sensible s'il en est.

« Je l'ai très mal vécu. J'étais devant ma télé. Je ne savais plus où me mettre », me confie-t-il un peu gêné.